

► **Métiers visés :**

- Auxiliaire de vie ;
- Assistant(e) familial(e) auprès des adultes ou enfants ;
- Aide à domicile.

► **Le métier :**

Vous apportez une aide professionnalisée à domicile, dans le cadre de la vie privée des personnes (logement individuel, foyer logement, chambre dans un foyer résidence...). Vous aidez les personnes à se déplacer, à s'alimenter. Vous assurez son hygiène et l'assistez dans ses démarches administratives. Vous effectuez également des tâches domestiques comme l'entretien du logement ou du linge, la préparation des repas, les courses alimentaires.

- Avec les adultes, vous accomplissez les tâches quotidiennes en associant le plus possible la personne et en communiquant avec elle ;
- Avec les plus jeunes, vous êtes le relais des parents dans la garde des enfants et des bébés.

Vous travaillez le plus souvent sous contrat à temps partiel pour un particulier, une association, une entreprise, ou pour le secteur des assurances. Vous pouvez également exercer au sein d'institutions spécialisées.

En conséquence, vous vous déplacez entre les domiciles de vos différents clients et vos horaires peuvent être variables et décalés (soirs, week-end). Vous exercez le plus souvent sous contrat à temps partiel chez un particulier, au sein d'une association, d'une entreprise ou d'institution spécialisées.

► **Pré requis pour l'entrée en formation :**

- Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

► **Aptitudes à l'emploi :**

Très bonne résistance physique : déplacement de personnes ; port de charges ; tâches ménagères. Adaptation à des personnes en difficulté et à des environnements familiaux divers : écoute, sens du service, patience, bienveillance, pragmatisme, contrôle de soi, discrétion. Capacités à travailler seul et à s'adapter à des environnements familiaux divers.

Vaccinations obligatoires pour exercer : DT Polio ; Hépatite B.

► **Organisation de la formation :**

La formation de base est organisée en trois modules :

- Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et la préparation de leur repas ;
- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien ;
- Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile.

► **Qualification délivrée :**

- **Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles, Niv 3/Niv V.**

► **Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de formation de 801 heures, soit environ 5 mois et demi, ce stage comprend une période en entreprise à l'issue de chacun des modules. Ces Périodes Pratiques en entreprise sont de deux ou quatre semaines. **Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.**

- 1^{re} PPE : établissement d'aide à domicile en milieu rural (ex : ADMR) ;
- 2. PPE : crèches, relais assistantes maternelles ;
- 3. PPE : structures d'accueil (EHPAD, maison de retraite).

Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent aux stagiaires de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier, en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

► **Perspectives d'emploi et de carrière :**

Vous pouvez évoluer vers des fonctions d'encadrement. Après une formation complémentaire, les fonctions d'assistant(e) maternelle, d'auxiliaire puéricultrice, d'aide-soignant ou travailleur familial peuvent être exercées dans les secteurs sociaux ou de santé. Vous pouvez aussi vous orienter vers les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

* : possibilité de réaliser cette dernière PPE dans un établissement des deux premières PPE selon le projet professionnel envisagé.

Plus de compétences pour votre avenir